

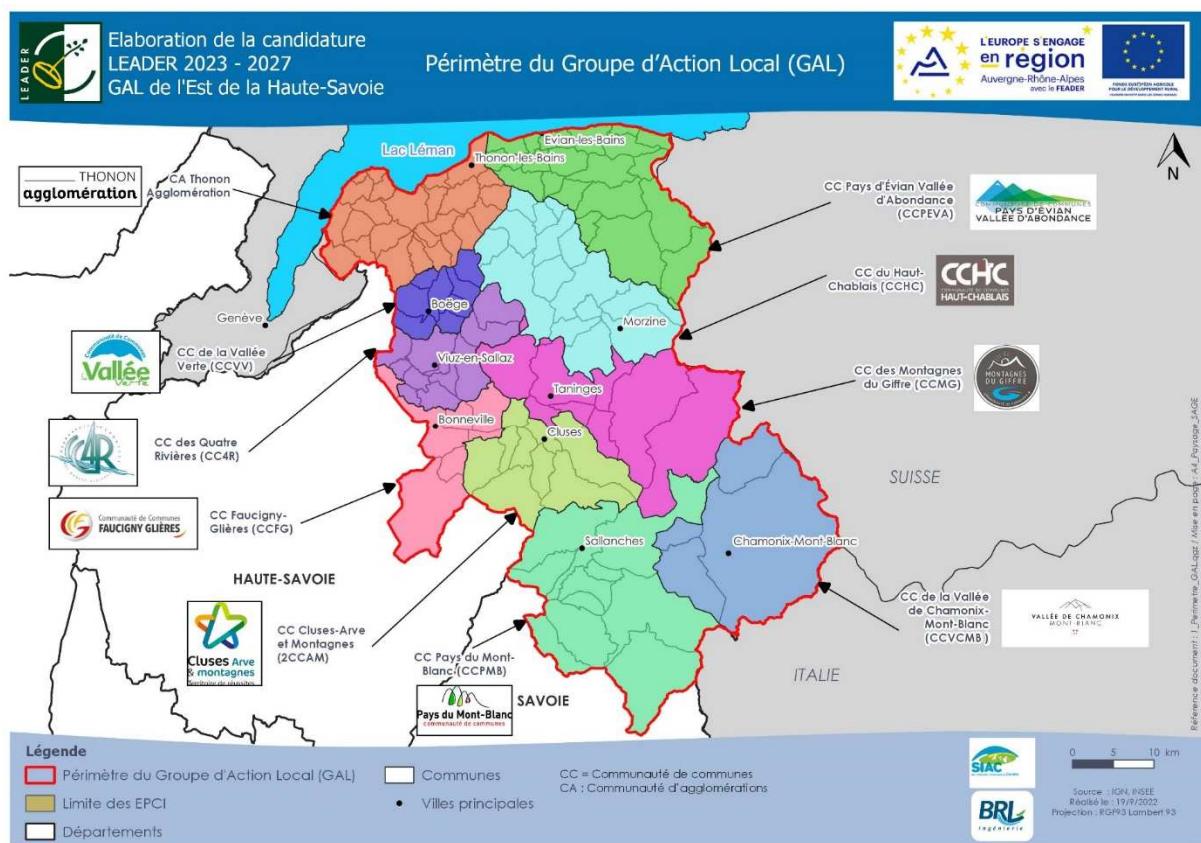
LEADER DU NORD DES ALPES

LE TERRITOIRE ET SA STRATEGIE

1 LE TERRITOIRE DU NORD DES ALPES

1.1 LE PERIMETRE DU TERRITOIRE

Le Groupe d’Action Locale (GAL) du Nord des Alpes est composé de 10 intercommunalités qui ont choisi de travailler ensemble pour déposer une candidature auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes afin de participer au programme européen LEADER 2023-27. Les similitudes géographiques et culturelles, l’étroite collaboration qui existe déjà entre certaines intercommunalités du groupement et la motivation de l’ensemble des partenaires pour mettre en œuvre un projet de territoire commun forment les bases d’un territoire LEADER cohérent.



De plus, le périmètre du GAL du Nord des Alpes inclut les périmètres de deux précédents GAL de la programmation 2014-2020 : le GAL du Chablais et le GAL Arve et Giffre.

L’expérience LEADER de la programmation précédente a permis la mise en réseau et la coopération d’acteurs locaux qui renforce la cohérence et la pertinence du périmètre du nouveau GAL du Nord des Alpes.

Le périmètre du territoire LEADER s'articule autour de trois secteurs géographiques regroupant des intercommunalités limitrophes. Ce découpage du territoire permet de faciliter le pilotage du GAL et de répondre au mieux aux attentes et besoins des acteurs locaux.

Ce partenariat mis en place pour assurer le portage de la stratégie, tant en terme technique que financier est présenté dans la partie gouvernance. Les trois secteurs géographiques du territoire LEADER du Nord des Alpes sont les suivants :

- Au Nord Est : CA Thonon Agglomération, CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance et CC du Haut Chablais (correspond au périmètre du SIAC) ;
- À l'Ouest : CC Vallée Verte, CC des Quatre Rivières et CC Faucigny-Glières ;
- Au Sud : CC Cluses-Arve et Montagnes, CC Pays du Mont Blanc, CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et CC des Montagnes du Giffre (correspond au périmètre du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre).

Enfin, le périmètre du GAL respecte les trois critères définis l'Autorité de Gestion Régionale :

- Au moins 200 000 habitants, le GAL compte 309 882 habitants (Insee, 2017) ;
- Au moins 2 500 km², le GAL recouvre 2 571 km² ;
- Au moins 9 EPCI, le GAL regroupe 10 EPCI.



1.2 LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La majorité des données mobilisées dans cette partie sont issues des statistiques de l'Insee, les sources complémentaires sont indiquées entre parenthèses le cas échéant.

1.2.1 Caractéristiques démographiques : un territoire inégalement attractif, marqué par l'activité du bassin genevois

La population globale du territoire est en augmentation, le taux d'évolution annuel est nettement supérieur à la moyenne nationale (+ 0.35). Cette hausse est due aux soldes naturel et migratoire importants, le territoire est attractif. Ces évolutions démographiques s'avèrent cependant inégales au sein du GAL, avec des taux d'évolution annuels plus importants au nord qu'au sud. La métropole de Genève représente en effet un bassin d'activité important, et les territoires en périphérie accueillent de nombreux habitants frontaliers, dont une grande partie travaille en Suisse. Cette situation a pour conséquence d'augmenter le phénomène de « villes dortoirs » dans les zones facilement accessibles depuis Genève. Cela induit des soldes migratoires plus importants sur cette partie du GAL.

Cette situation contraste avec le sud du territoire et les zones plus montagneuses, davantage marquées par la ruralité, et dont la population se concentre au niveau de pôles touristiques ou économiques. On observe alors des écarts de densité de population remarquables, avec par exemple 10 fois plus d'habitants au kilomètre carré dans la CA de Thonon Agglomération que dans la CC des Montagnes du Giffre.

La démographie des villes touristiques est caractérisée par une forte variabilité au cours de l'année, avec une population qui peut être multiplié par 10 au cours de la saison touristique, comme à Chamonix-Mont-Blanc.

1.2.2 Caractéristiques économiques : une économie locale à renforcer

UN TERRITOIRE AU DYNAMISME INEGAL, MARQUE PAR LES ECHANGES TRANSFRONTALIERS

Le GAL présente des frontières avec la Suisse au niveau du lac Léman et sur toute sa partie est, et avec l'Italie sur sa partie sud-est. Les échanges avec ces deux pays sont facilités par les axes de transport (tunnel du Mont Blanc, voie ferrée), et l'urbanisation est continue au niveau des berges du lac Léman.

Au-delà de programmes de coopération spécifiques (Interreg France-Suisse, l'Espace Mont-Blanc), cette collaboration transfrontalière se matérialise par l'intégration de Thonon Agglomération et de la Communauté de communes de Faucigny-Glières à l'agglomération franco-suisse du Grand Genève. Les échanges sont également particulièrement prégnants avec les vallées d'Aoste en Italie et du Valais en Suisse.

Au-delà de l'aire d'attractivité de Genève, le territoire intègre de nombreux espaces ruraux entre les quelques agglomérations de plus de 10 000 habitants qui le ponctuent : Cluses, Bonneville, Passy, Sallanches, et Thonon-les-Bains.

La dynamique économique du territoire est favorable, le taux d'activité des 15-64 ans est élevé sur l'ensemble du territoire : 81 % en 2018. Le taux de pauvreté est faible (8 % en moyenne contre 13 % en moyenne régionale) et le revenu médian est élevé (26 041 € en moyenne).

Cependant, le niveau de vie est très inégal sur le territoire entre les communes rurales et les communes qui bénéficient de l'influence des grandes villes et/ou des retombées touristiques. Ainsi, on observe une différence de plus de 5 000 € entre la moyenne du revenu médian des communes appartenant à une aire de 700 000 habitants ou plus (nord-ouest du territoire du GAL) et les communes hors attraction des villes.

La mobilité des habitants, souvent individuelle, et plus particulièrement les déplacements quotidiens domicile-travail, génèrent des problématiques importantes de trafic routier et de pollution atmosphérique. En effet, la majorité des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent dans une commune différente de leur commune de résidence (68 % en 2018). Ces trajets impliquent majoritairement la voiture (80 % des déplacements domicile-travail en voiture 2018). La proximité avec la métropole de Genève implique aussi une forte proportion d'actifs travaillant à l'étranger (19 % en 2018).

UNE ECONOMIE PRINCIPALEMENT TOURNEE VERS LE TOURISME

L'économie du territoire est principalement tournée vers le tertiaire, qui représente 74 % de l'emploi total, suivi par le secteur de l'industrie (principalement décolletage et mécatronique), qui concerne 17 % de l'emploi. Ainsi, les établissements liés au commerce, au transport, à l'hébergement et à la restauration représentent 20 % des établissements du territoire.

Le secteur touristique est le moteur de l'économie locale. Le territoire est reconnu comme une destination touristique majeure pour les sports d'hiver – dont plusieurs stations de ski emblématiques – et de plus en plus pour les activités de plein air l'été. Le territoire compte en 2022, près de 90 000 structures d'hébergements pour une capacité de 543 889 lits (Observatoire Savoie Mont Blanc, Mars 2022). L'activité touristique repose sur les ressources naturelles du territoire (notamment les activités de montagne, ski, alpinisme, randonnée, etc.), mais également sur son patrimoine et son identité culturelle (architecture, agriculture, gastronomie, etc.).

L'activité touristique est fortement saisonnée, elle est par endroit très importante et amène plusieurs difficultés : logements (à adapter aux saisonniers, tension immobilière), gestion économique de l'intersaison (pluriactivité), dimensionnement des infrastructures et services publics, gestion des flux de touristes (transport et préservation des espaces naturels), conciliation des usages, etc. Ces contraintes, ainsi que de nouvelles attentes en termes de tourisme, tendent vers la nécessité de définir un nouveau modèle de tourisme, plus raisonné, et respectueux de l'environnement

Le secteur industriel est également important sur une partie du territoire, il représente près de 20 % de l'emploi total au sein de la CCPEVA et la CC4R, et 30% ou plus pour la CCFG, 2CCAM. Il s'agit principalement d'industries mécaniques dédiées au travail de métaux et à la production de machines et d'équipements. Le territoire comporte notamment le pôle de compétitivité *Arve Industries Haute-Savoie Mont-Blanc*, qui compte un réseau de plus de 160 entreprises adhérentes spécialisées dans la mécanique et la mécatronique.

L'économie du territoire se caractérise aussi par **l'artisanat**. Pour la plupart des territoires (sauf CCVCMB et CCHC), la filière regroupe au minimum 1/3 des entreprises et représente même 40 % des entreprises de la CC4R (Chambre des métiers et de l'artisanat, 2019). En particulier, le secteur de la construction est développé sur le territoire, il représente 8.4 % de l'emploi total, proportion supérieure à celle régionale (6.9 %).

Ces dernières années, une dynamique de **diversification de l'économie** s'est amorcée sur le territoire, notamment en lien avec l'amplification du télétravail. De nouveaux modèles tendent à se développer, comme l'entrepreneuriat, qui nécessite des infrastructures adaptées (tiers lieux à vocation économique et/ou d'emploi formation, pépinières, etc.).

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE CARACTÉRISTIQUE DU TERRITOIRE

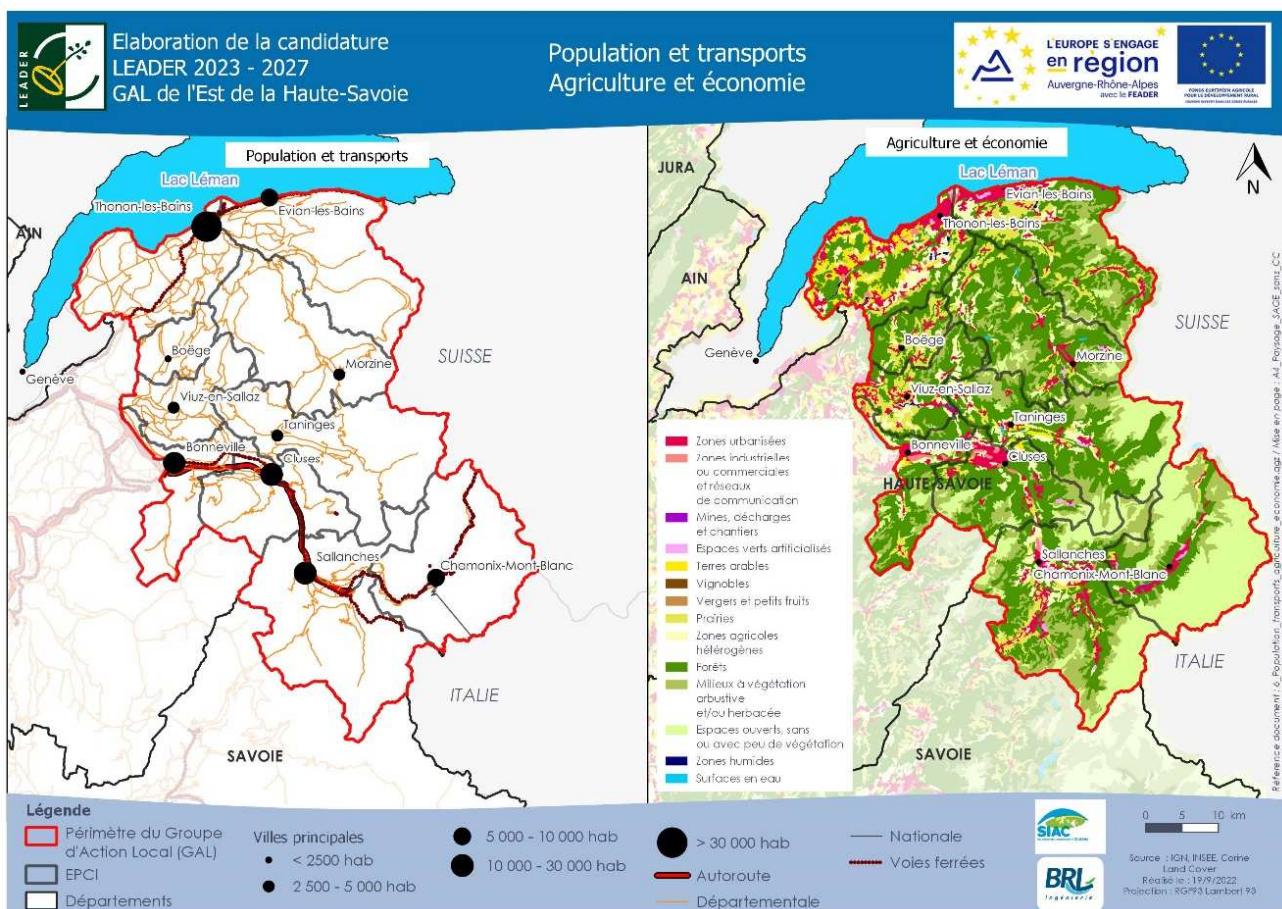
Suivant la dynamique départementale, l'activité agricole peine à se maintenir, avec une diminution du nombre d'exploitations (-0.3 % d'exploitations entre 2010-2020, Agreste 2020), et une surface agricole utile tout juste stable entre 2010 et 2020. Bien qu'elle ne représente qu'une faible part de l'emploi local (1.3%, Agreste 2020), elle constitue un élément clef de l'image du territoire. En particulier l'élevage bovin et caprin laitier, qui participe à la typicité des paysages de pâturages et fait partie intégrante du patrimoine culinaire et artisanal local.

Le nord-ouest du territoire du GAL accueille une agriculture moins tournée vers l'élevage et plus diversifiée (maraichage, verger, céréales non fourragères). En lien avec l'évolution des pratiques alimentaires et la volonté de reterritorialisation de l'alimentation, une dynamique de diversification de l'agriculture se développe sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'entretien de la typicité des paysages, l'agriculture contribue à l'attractivité du territoire avec la valorisation des productions agricoles locales (principalement fromages et vins de Savoie) qui bénéficient d'une reconnaissance de la part des consommateurs français et étrangers.

Le secteur forestier est également caractéristique du territoire. L'exploitation forestière concerne majoritairement les résineux (épicéa, sapin, mélèze), mais également les feuillus (hêtre, chêne, frêne, etc.). L'essentiel de la production concerne le bois d'œuvre.

Figure 1 : Cartes Population et transport et Agriculture et économie



UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE GLOBALEMENT SATISFAISANTE

D'après l'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans (consultations par an par habitant), l'offre de soin est globalement satisfaisante, même si on observe des disparités entre le sud du GAL où l'indicateur est plus élevé qu'au nord-ouest, au niveau de Thonon Agglomération et de la CCVV, où le nombre de consultations par an par habitant est inférieur ou égal à 2,5.

L'offre de commerces et de services de proximité apparait pour l'instant adaptée aux besoins actuels des villes principales, même si elle peut s'avérer insuffisante dans certaines villes et villages du territoire, dans des zones plus rurales. De plus, les fortes variations démographiques entre les saisons et les nouveaux besoins des habitants (en lien avec le vieillissement de la population, évolution des pratiques alimentaires, des modes de garde d'enfants, etc.) nécessitent une mutation des modèles d'attractivité des centres bourgs.

Le nombre d'équipements sportifs et culturels par habitant est supérieur à la moyenne régionale, en ce qui concerne la gamme supérieure (théâtres, cinémas, lieux d'exposition, musées, etc.) et inférieur à la moyenne régionale en ce qui concerne les équipements de la gamme de proximité (boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques.). Ces chiffres illustrent à la fois le niveau de vie élevé et les infrastructures à destination du tourisme plutôt que des habitants à l'année.

1.2.3 Un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié

Le GAL présente une large part de son territoire couvert par des milieux naturels. Ainsi, la forêt et les milieux semi-naturels¹ recouvrent 76 % du territoire. Il bénéficie également d'une biodiversité remarquable, comme en témoignent les 23 % de sa superficie classés ZNIEFF 1 et 58 % en ZNIEFF 2. Ce patrimoine naturel est largement protégé, avec notamment 7 Réserves naturelles (Delta de la Dranse, Sixt-Passy, Vallon de Bérard, Aiguilles Rouges, Passy, Carlaveyron, Contamines-Montjoie) et plusieurs sites Natura 2000 (cf. carte suivante).

Ces espaces jouent le rôle de réservoirs de biodiversité, et abritent de nombreuses espèces patrimoniales, comme les bouquetins, chamois, lagopèdes alpins, tétras-lyre, rhododendrons, callunes, mousses, etc. Ils participent également à donner un cadre de vie appréciable, et sont le support de nombreuses activités de loisir.

La qualité des eaux sur le territoire est bonne, seules huit communes de la CA Thonon Agglomération sont concernées par le risque de pollution aux nitrates et aux produits phytosanitaires, en lien avec l'activité agricole qui s'y trouve.

DES PAYSAGES ET UN PATRIMOINE CULTUREL EXCEPTIONNELS

La situation géographique du GAL, entre vallées, hauts sommets et bord du lac Léman implique également une grande diversité de paysages avec de nombreux sites remarquables (Mer de glace, Aiguille du Midi, etc.) et des sommets emblématiques, dont en particulier le Mont Blanc. Le patrimoine géologique de cette zone est également reconnu, à travers la labellisation du Chablais en Géoparc mondial UNESCO.

¹ D'après la classification *Corine Land Cover* qui comprend 44 postes répartis selon 5 grands types d'occupation du territoire. La classe « semi-naturels » prend notamment en compte les Forêts, les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et les espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (plages, roches nues, glaciers, neiges)

Le territoire dispose aussi d'un patrimoine culturel matériel et immatériel privilégié, avec des sites bâtis remarquables (Château, Abbaye, chalets, anciennes usines, etc.), l'alpinisme classé à l'UNESCO et une identité culturelle forte.



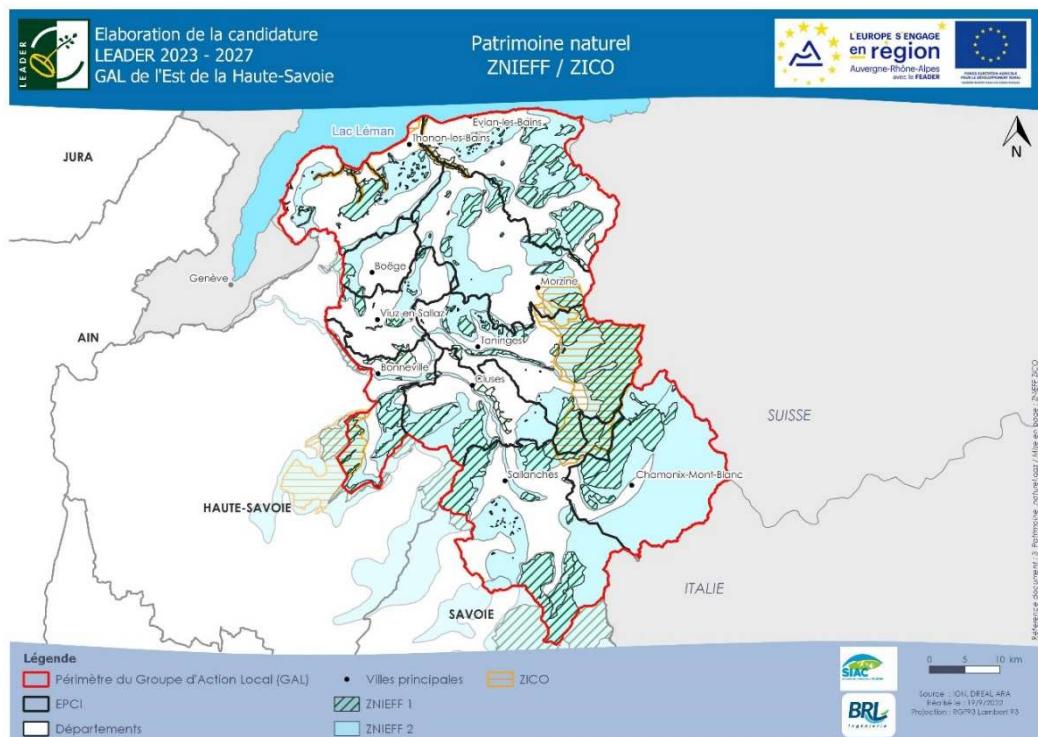
UN PATRIMOINE MENACE

La richesse du patrimoine locale est de plus en plus menacée par l'urbanisation qui se développe sur le territoire. L'artificialisation des sols a augmenté de 0.6 % entre 2009 et 2019, contre en moyenne 0.5 % en AURA et 0.4 % en France. La forte affluence touristique dans certaines zones présente également des risques pour le patrimoine naturel (dégradation des espaces naturels, dérangement des espèces, etc.).

Les effets du changement climatique, notamment la hausse des températures de +2°C prévus d'ici 2030 en moyenne en Auvergne Rhône-Alpes (Météo France), présentent également des risques pour le patrimoine naturel du territoire. Les principales conséquences concernent notamment :

- Les conditions d'ensoleillement, qui posent des problèmes pour l'activité touristique hivernale et estivale, en lien avec les difficultés d'accès aux massifs / alpinisme en été ;
- La ressource en eau potable, qui peut être limitante dans les alpages l'été ;
- L'augmentation du risque incendie ;
- L'adaptation des espèces forestières locales au changement climatique

Figure 2 : Carte du patrimoine naturel du territoire du GAL



1.3 LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le territoire dispose d'un maillage d'acteurs publics et privés dense et dynamiques, qui s'est notamment développé au cours du précédent programme LEADER au travers des actions menées par les deux précédents GAL du territoire. La motivation des acteurs à la fois publics et privés s'est notamment illustrée dans la phase de concertation au cours des ateliers territoriaux qui ont réuni une soixantaine de participants équitablement répartis entre secteur privé et public.

Ainsi le GAL du Nord des Alpes pourra s'appuyer sur la mobilisation des élus et techniciens des collectivités du territoire, des chambres consulaires d'agriculture, de métiers et de l'Artisanat et du commerce et de l'industrie, ainsi que sur le secteur privé et associatif dans les différents secteurs à enjeux pour le territoire : transition écologique et énergétique, développement économique durable, mobilité douce, filière sylvicole, etc.

1.4 STRATEGIES ET DEMARCHE LOCALES DU TERRITOIRE

Au regard des documents existants, les territoires sont engagés dans des démarches cohérentes avec les enjeux identifiés à l'échelle régionale.

La prise en compte de la **transition énergétique et écologique** est centrale dans la majorité des stratégies locales étudiées. Sur le territoire, les thématiques les plus mises en avant sont celles de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de mobilités alternatives plus durables et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales. Les enjeux liés à la ressource en eau et à la gestion des déchets sont également considérés par la plupart des territoires.

Le **renouvellement de l'offre touristique** est également au cœur des démarches locales. Les territoires sont bien conscients de l'enjeu d'adapter le moteur de l'économie locale aux enjeux du changement climatique, de la sur-fréquentation et des nouvelles attentes de la clientèle. Le déploiement d'un tourisme durable, respectueux des ressources (naturelles, humaines, énergétiques) locales est une priorité pour l'ensemble des territoires. Cela passe principalement par un objectif de diversification de l'offre touristique dans le temps et dans l'espace, avec la mise en place d'une offre « quatre saisons », et de qualité sur l'ensemble du territoire (haute montagne et vallée). La structuration et la mise en réseau des acteurs est identifiée par plusieurs territoires comme étant un facteur facilitant et nécessaire au renouvellement de l'offre touristique locale.

L'objectif de **revitalisation des centres-bourgs** est envisagé par l'ensemble des territoires, au travers notamment du renforcement de l'offre de services et d'équipements de proximité. Les jeunes et les séniors sont ciblés en particulier. Des objectifs sont également formulés pour faciliter l'accès aux logements, leur rénovation thermique, et limiter l'étalement urbain avec la réhabilitation de friches notamment. Le déploiement du numérique est également considéré pour contribuer au renouvellement de l'attractivité des territoires. Le but est de fixer durablement les habitants pour limiter le phénomène de « territoire dortoir ».

Enfin, la thématique de **l'emploi local** est identifiée comme un enjeu important pour la plupart des territoires. Les emplois du secteur tertiaire, principalement en lien avec le tourisme et les services de proximité sont mentionnés, mais les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture sont également identifiés comme source d'emploi local. En lien avec la transition énergétique, le secteur des énergies renouvelables et notamment la filière bois énergie, est aussi un potentiel vecteur de dynamisme économique pour le territoire.

1.5 SYNTHÈSE : MATRICE AFOM DU TERRITOIRE

ATOUTS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Une diversité et une qualité de paysages, de nombreux sites remarquables, une biodiversité remarquable avec une part importante du territoire en zone protégée, qui contribuent à l'attractivité touristique du territoire - Un vaste territoire forestier préservé - Des ressources naturelles favorables au développement de la production d'énergie renouvelable (bois énergie, hydroélectricité, photovoltaïque, géothermie) - Une population globalement en croissance, en particulier dans le nord du territoire à proximité de l'aire d'attractivité de Genève - Une partie du GAL appartient au Genevois français, territoire qui fait partie des plus dynamiques en France en termes de croissance démographique et d'emploi - Un taux d'activité élevé des 15-64 ans - Un niveau de vie moyen du territoire élevé - Une activité industrielle dans les vallées pourvoyeuse d'emplois - Une agriculture traditionnelle de montagne organisée, qui a su valoriser sa production (un élevage de qualité, extensif et herbagé), et qui fait partie du patrimoine culturel local - Des vallées bien desservies par les transports en commun (voie ferrée) - Des groupes d'EPCI qui ont l'habitude de travailler et coopérer entre eux et avec les territoires frontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique forte de prise en compte de la transition écologique et énergétique au sein des démarches locales (Plan de Protection de l'Atmosphère, PCAET, Schéma cyclable intercommunale (2019), Espace Valléen, stratégie pastorale, TEPOS, etc.) - Une proximité avec la Métropole de Genève qui amène de nombreux projets de coopération économique, culturelle, etc. - Une proximité avec la vallée d'Aoste (Italie) et la vallée du Valais (Suisse) permettant de développer des projets de coopération internationale - Un territoire qui dispose de nombreux atouts valorisables pour le tourisme, avec la possibilité de classement du Mont Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco - De nouvelles filières agricoles qui commencent à se développer (maraîchage) - De nouveaux modèles d'activité économique qui se développent (entreprenariat, télétravail, etc.) - Un vieillissement de la population, vecteur de nouvelles activités économiques de service - Des milieux intermédiaires à valoriser (agriculture, construction de logement)

FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une artificialisation des sols plus importante que la moyenne nationale et régionale, surtout du fait de la construction de résidences secondaires, au détriment de la population résidente - Des disparités spatiales et économiques importantes qui fragilisent la cohésion sociale, notamment entre les revenus des foyers « frontaliers » et « non frontaliers » - Des contrastes importants entre les communes des EPCI (grandes stations, villes centres, petits villages) qui n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes ressources pour y répondre - Une attractivité des villages hors stations touristique à renforcer - Un tourisme réparti inégalement dans le temps (été / hiver) et dans l'espace (concentré sur quelques lieux emblématiques), qui doit s'adapter aux enjeux climatiques, aux nouvelles attentes des clients, et afin de préserver les espaces naturels - Des conflits d'usages entre les activités économiques et de loisirs - Une connectivité réduite entre les différentes vallées - Des mouvements pendulaires importants qui génèrent du trafic et de la pollution - Des options de mobilités douces localisées mais peu développées à l'échelle de l'ensemble du territoire - Des zones d'habitat diffus disposant de peu de solution de transport en commun - Une part importante des actifs qui travaillent en dehors du territoire, principalement en Suisse et n'apportent que peu de richesse au territoire (« villes dortoir ») - Des difficultés d'accès aux logements et un prix de l'immobilier élevé - Des difficultés à recruter de la main d'œuvre, en lien avec les difficultés d'accès au logement - Des emplois précaires et/ou peu qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Un relief, qui complexifie la mobilité et certaines activités économiques - Les conséquences du changement climatique - L'augmentation de la pression d'urbanisation au détriment des espaces naturelles et agricoles - Un recul de l'activité pastorale traditionnelle - La pression de prédation qui oblige les activités d'élevage à s'adapter - Une sur-fréquentation touristique qui risque de porter atteinte aux espaces naturels et peut amener des problèmes de sécurité (activités de haute montagne notamment) - La hausse du solde migratoire qui génère un risque de phénomène de « territoire dortoir » (surtout si extension du Léman express) - Un vieillissement de la population qui risque de nécessiter de nouveaux services - La concurrence avec la Suisse en matière d'employabilité

2 LA STRATEGIE LEADER DU TERRITOIRE

2.1 DESCRIPTIF DES BESOINS PRIORITAIRES

DES MILIEUX NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUES A PRESERVER ET A VALORISER DANS LE CADRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES

Les milieux naturels, agricoles et sylvicoles font partie intégrante du patrimoine local. Ils sont à la fois le support d'activités économiques (agriculture, sylviculture, tourisme...), et participent à la qualité du cadre de vie (paysages, espaces naturels...). La valorisation de ces ressources locales est également à la base d'une économie adaptée aux enjeux actuels : économie circulaire, alimentation locale, circuits courts, etc. Cependant, ces milieux sont menacés et risquent de se dégrader, que ce soit à cause des impacts du changement climatique (en particulier impacts sur la forêt), de l'urbanisation consommatrice de surfaces naturelles ou agricoles, ou à cause des effets d'une fréquentation non maîtrisée.

Ainsi émerge la nécessité de préserver ces espaces patrimoniaux, afin de garantir leur pérennité et de permettre le maintien des activités économiques dont c'est le support. Cette préservation peut se traduire par des aménagements permettant de canaliser les flux de visiteurs, de la sensibilisation, de l'ouverture des milieux pastoraux, le renforcement des forêts face aux impacts du changement climatique, etc.

En parallèle, il est indispensable que les activités économiques s'adaptent, afin que leur développement se fasse dans le respect des milieux et ressources, et plus largement s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Ainsi, la filière bois locale peut contribuer à la fourniture locale de matériaux et d'énergie et s'inscrire ainsi dans une démarche de circuit court et d'économie circulaire, tout comme l'agriculture et les produits alimentaires qui en sont issus. Un soutien au développement de la filière bois (plantation et exploitation, plateformes, séchage, etc.), et à la structuration de la filière alimentaire locale (outils de transformation, points de vente, etc.) constituent des leviers importants.

Ces filières contribuent également au maintien d'emplois locaux, favorisent l'entretien des milieux et participent à la richesse du patrimoine culturel local. Elles peuvent également contribuer à développer un modèle de tourisme au service du développement du territoire, valorisant la production locale, respectueux de l'environnement et des ressources (sobriété énergétique, impact moindre sur les milieux, etc.).

Besoins	Enjeux
Préservation des espaces paysagers, agricoles et naturels face aux nombreuses pressions (changement climatique, fréquentation...)	<ul style="list-style-type: none">- La protection des espaces paysagers, agricoles et naturels patrimoniaux face à la fréquentation importante (touristes, locaux...) et la pression foncière, permettant de conserver la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.- Le maintien d'activités agricoles, sylvicoles et pastorales de qualité, qui font partie du patrimoine culturel local, garantes de pratiques respectueuses et de l'entretien des milieux.
Valorisation durable des ressources agricoles et naturelles locales	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement de la filière bois, pourvoyeuse d'emplois et de matériaux durables, qui contribue à la transition énergétique (bois-énergie).- Le renforcement des circuits courts (agriculture, forêt, artisanat...) et de l'économie circulaire et solidaire, vecteurs de dynamisme local et pourvoyeurs d'emplois.
Renforcement des filières locales	<ul style="list-style-type: none">- La redéfinition d'un modèle touristique plus équilibré dans l'année (tourisme 4 saisons) et dans le territoire, respectueux des espaces naturels et des ressources.
Mutation du modèle touristique	<ul style="list-style-type: none">- La réduction de la consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable locale.

UNE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE A RENFORCER ET A ADAPTER

Le territoire est fortement marqué par l'attraction de la métropole genevoise. Celle-ci représente à la fois un atout, par le bassin de consommation et de richesse qu'elle constitue, et une contrainte, par l'influence qu'elle a sur les prix de l'immobilier, la concurrence en termes d'emplois et d'activités culturelles, la dynamique de « territoire dortoir » à laquelle elle contribue. Le même constat peut être fait concernant le caractère frontalier du territoire : zone de passage et pollution induite, mais également vecteur de coopération.

Il s'agit donc de tirer parti des atouts que représentent Genève et les territoires frontaliers, tout en luttant contre les effets délétères de cette attractivité. Ainsi, on pourra s'appuyer sur ces bassins de consommation proches pour valoriser les produits agricoles ou sylvicoles (notamment) issus de l'économie locale. Le Valais ou le Val d'Aoste peuvent également constituer des partenaires privilégiés pour des actions de coopération.

En parallèle, il s'agit de maintenir le dynamisme des centres bourgs, à travers par exemple le maintien des services à la population ou la proposition d'activités culturelles de proximité. La pérennisation des emplois locaux constitue également un objectif clef. Cela peut passer par l'amélioration des conditions actuelles d'emploi (meilleure accessibilité des logements, organisation à l'année des emplois saisonniers, amélioration du réseau de transport local, valorisation du métier d'agriculteur, etc.), mais également par un élargissement des propositions, en adéquation avec les nouvelles pratiques et activités (télétravail, entreprenariat, etc.), en proposant par exemples des lieux d'accueil adaptés (tiers lieux à vocation économique et/ou d'emploi formation, zones d'activité, etc.).

Besoins	Enjeux
Maintien et accessibilité des services dans les centres bourgs	<ul style="list-style-type: none">- Le maintien de l'attractivité des centres bourgs face au développement des territoires dortoirs et des lits froids (grâce aux services à la population, à des emplois annuels, au développement d'offre culturelle de proximité, à un accès facilité au logement, etc.).
Mise en place de conditions favorables aux activités économiques (logements, emplois stables...)	<ul style="list-style-type: none">- Le soutien des nouvelles pratiques et activités économiques, innovantes, qui tiennent compte des adaptations sociétales et culturelles et renforcent l'attractivité des territoires (télétravail, entreprenariat, maraîchage, maintien des pôles industriels, etc.).
Intégration locale des enjeux liés à l'énergie (production et consommation)	<ul style="list-style-type: none">- L'amélioration et la facilitation de l'accès au logement pour les résidents permanents et les saisonniers.- La réduction de la consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable locale.
Renforcement de la connectivité dans le territoire et des liens avec les territoires frontaliers	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement de la mobilité douce et le développement de transports collectifs adaptés aux territoires d'habitat diffus.- Le développement de projets de coopération intra-GAL et avec les territoires frontaliers.

2.2 PRESENTATION DE LA STRATEGIE LEADER DU NORD DES ALPES

LA STRATEGIE LEADER DU NORD DES ALPES A ETE COCONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Elle est en cohérence avec :

- Les besoins et enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic ;
- Les thématiques identifiées et travaillées lors des ateliers territoriaux ;
- Les trois thématiques et l'enjeu transversal définis par l'Autorité de Gestion Régional.

La stratégie LEADER du Nord des Alpes s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- **Maintenir et adapter les ressources agricoles**, sylvicoles et naturelles face aux transitions climatique, écologique et énergétique, il s'agit à la fois de préserver les ressources du territoire face aux pressions liées à la fréquentation et au changement climatique, et à la fois de les valoriser à travers des activités économiques locales durables, qui contribuent à la transition énergétique.
- **Développer et renforcer les filières locales et favoriser la diversification des activités économiques du territoire**, il s'agit de maintenir et dynamiser l'emploi local, notamment en encourageant la structuration, depuis la production jusqu'à la commercialisation, des filières économiques locales existantes et en devenir.
- **Garantir la qualité de vie et l'attractivité sur le territoire**, il s'agit de maintenir le territoire attractif pour une population active, qui contribue à la richesse économique et aux activités locales. Et cela passe en particulier par la préservation des paysages typiques du territoire, de son caractère de naturalité et de ruralité, qui contribuent à la qualité de vie des résidents.
- **Accompagner la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire**, il s'agit de poursuivre et renforcer la dynamique initiée sur le territoire de mise en place d'un modèle touristique plus équilibré, respectueux des ressources et milieux (gestion de la fréquentation, impacts limités, sobriété énergétique), source de valorisation de l'économie locale (produits artisanaux, filière bois locale, patrimoine local).

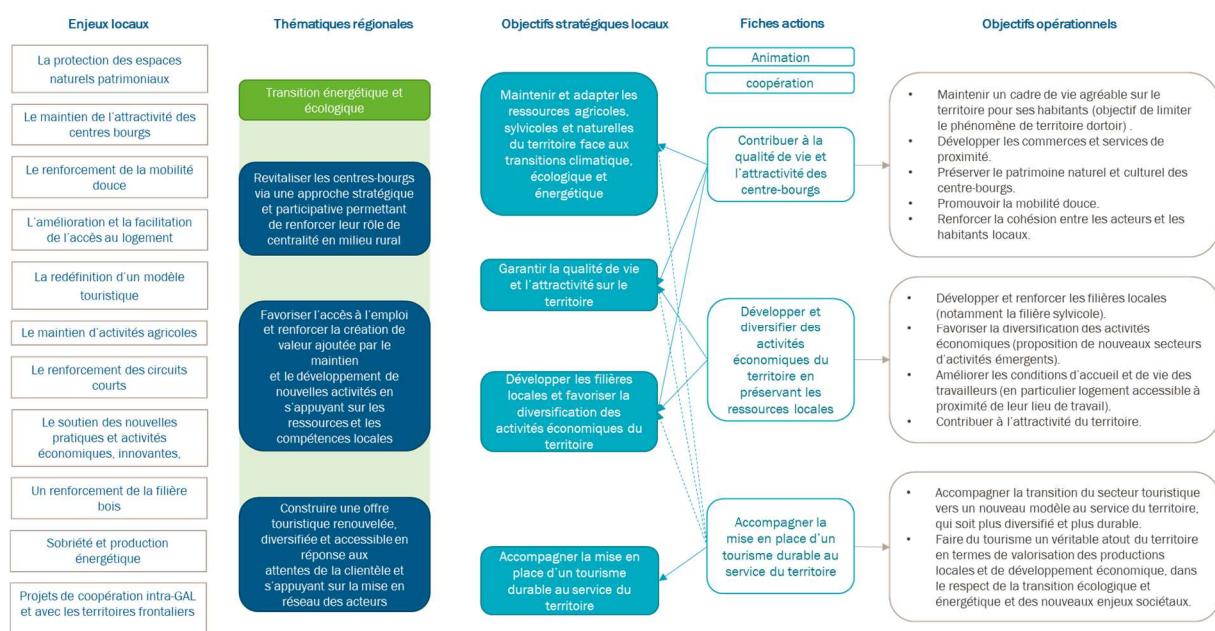
INTEGRATION DU LIEN URBAIN / RURAL

Bien que situé à proximité d'une aire urbaine importante (bassin genevois), le territoire est majoritairement rural. En effet, seules 5 communes ont plus de 10 000 habitants sur les 120 communes concernées. Les liens urbain/rural sont importants dans les dynamiques territoriales et les enjeux auxquels le territoire est confronté :

- **La complémentarité de l'urbain et du rural sur le territoire :**
 - Les communes de plus de 10 000 habitants peuvent représenter un facteur de dynamisation important pour les zones rurales situées à proximité (bassin d'emploi, équipement sociaux et culturels de plus d'ampleur qui ne pourraient pas être accueillis en centre-bourgs, etc.).
 - Les zones rurales sont un élément clef de l'attractivité des communes de plus de 10 000 habitants (cadre de vie, fourniture de produits artisanaux, activités agricoles et sylvicoles, etc.) et participent fortement à l'identité locale (tourisme nature et montagne, paysages, produits du terroir ...)
- **Les difficultés induites par l'attractivité de la métropole de Genève (située en dehors du GAL)** concernent une majorité du territoire, y compris certaines communes de plus de 10 000 habitants. Les réponses à formuler en termes d'attractivité du territoire concernent donc l'intégralité du territoire du GAL.

Ainsi, face à ces enjeux communs, la stratégie du GAL cible en priorité les zones rurales, qui constituent la majorité du territoire du GAL, et nécessitent prioritairement de projets et d'investissements. Mais il est indispensable de laisser la possibilité aux communes de plus de 10 000 habitants de porter des projets qui, par leur rayonnement, bénéficiaient également aux zones rurales voisines, notamment face à l'attraction du bassin genevois (valorisation des matières premières locales, des produits artisanaux, bassin d'emploi local, etc.). Ainsi, pour les projets situés au sein des communes de plus de 10 000 habitants, un argumentaire devra être fourni par le porteur de projet et validé par le comité de programmation du GAL pour justifier de la contribution du projet au communes rurales environnantes.

DIAGRAMME DES OBJECTIFS



Le programme LEADER 2023-27 du Nord des Alpes est mis en œuvre avec le soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Les intercommunalités suivantes, participent également à son cofinancement



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIERES



Cluses Arve
& montagnes



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes



Vallée de Chamonix
MONT-BLANC



CCHC
Communauté de Communes
HAUT-CHABLAIS

THONON
agglomération



Le portage administratif et juridique est confié au SIAC

